



**Annexe 1 de la circulaire n° 2021 – 065 du 31 août 2021**

**Note technique: Entretiens de situation de rentrée du 1er au 17 septembre 2021**

**En début d'année, l'entretien de situation est un moment privilégié qui permet à l'élève en situation de décrochage de faire le point sur ses difficultés et son projet de formation ou d'insertion. Il bénéficie de conseils de professionnels de l'éducation nationale.**

**Quelques rappels**

- L'établissement scolaire est responsable du suivi de ses élèves de 16 ans et plus, pendant un an à l'issue de leur sortie.
- Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, tout élève de 16 ans et plus est considéré comme décrocheur s'il interrompt précocement ses études, sans avoir obtenu son diplôme.
- Plusieurs fois par an, d'octobre à juillet, le Système Interministériel d'Echanges d'Information (SIEI) repère tous les élèves inscrits en formation en année N et sans solution de formation ou d'emploi en année N+1.
- Depuis la rentrée 2020, « l'obligation de formation » s'applique aux jeunes âgés de 16 à 18 ans. Il s'agit de proposer des solutions de retour en formation initiale, d'accès à la qualification ou à l'insertion professionnelle en collaboration avec les partenaires du territoire (missions locales, AFPA, CFA...)

**Enjeux de l'entretien de situation**

- Analyse de la situation de l'élève : démarches entreprises, réussites, échecs...
- Evaluation de ses besoins
- Accompagnement vers une reprise de parcours sous statut ou hors statut scolaire
- Repérage des élèves à accompagner relevant ou non de l'obligation de formation

**Liste des élèves à convoquer en entretien de situation :**

- Elèves n'ayant pas obtenu d'affectation
- Elèves ayant refusé leur affectation
- Elèves n'ayant pas procédé à leur inscription dans leur établissement d'accueil
- Elèves ayant échoué à leur examen (CAP, Baccalauréats)
- Elèves ayant interrompu leur scolarité durant l'année scolaire 2020-2021
- Elèves ayant interrompu leur contrat d'apprentissage
- Elèves de CAP n'ayant pas obtenu une poursuite de scolarité
- Elèves ayant eu un conseil de discipline et non réaffectés.

**Organisation et calendrier**

- **Les entretiens ont obligatoirement lieu entre le 01/09/2021 et le 17/09/2021.**
- Les élèves sont reçus par un binôme de professionnels : psychologue éducation nationale et membre du GPDS ou personnel de l'établissement.
- L'entretien de situation se déroule prioritairement dans un lieu calme de l'établissement d'origine. Selon les situations, il peut également avoir lieu au CIO.
- Pendant toute la durée de l'entretien, les échanges doivent viser l'adhésion de l'élève et de ses représentants.
- Un exemplaire signé (élève, représentants légaux si élève mineur, professionnel.s) de l'entretien de situation est remis à l'élève et à ses représentants légaux.
- Le coordonnateur-conseil pour la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire intervient sur demande des établissements en conseil et expertise.

## Situation constatée à la fin de l'entretien

A l'issue de l'entretien, deux situations peuvent se présenter :

L'élève a une solution :	L'élève est sans solution :
<p>Solutions possibles :_</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Reprise de scolarité</li><li>- Contrat en alternance, apprentissage</li><li>- Inscription dans un dispositif Mission Locale</li><li>- Stage de formation continue ou professionnelle</li><li>- Emploi</li><li>- Service civique</li><li>- Autre solution</li></ul> <p>→ Prévoir pour ces élèves un entretien de suivi dans le mois pour s'assurer que cette solution est toujours valable</p>	<p>L'établissement transmet le dossier de l'élève, via Parcours en ligne, au comité de pilotage du réseau Foquale du district.</p> <p>→ Selon les situations, des solutions internes (actions MLDS, structures de retour à l'école, formations GRETA...) ou hors éducation nationale (action partenariale dans le cadre de la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs - PSAD) sont activées.</p>

**Pôle Bilan Positionnement (PBP)** : ces dispositifs SAS de rentrée, coordonnés par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), accueillent, à compter du 19 septembre, les élèves sans solution dont le dossier a été transmis au réseau FOQUALE. Les PBP ont pour objectif d'aider concrètement les élèves à trouver une suite de parcours en formation ou insertion.

## Entretiens de situation et Parcours en ligne



### Remarques :

- La trame vierge de l'entretien de situation est disponible dans Parcours en ligne
- Parcours en ligne permet d'éditer directement les courriers de convocation.
- La saisie de l'entretien de situation dans Parcours en ligne peut avoir lieu pendant ou après le rendez-vous.
- Lorsque l'élève est injoignable, il convient de renseigner Parcours en ligne pour une prise en charge dans le cadre du Réseau FOQUALE.
- Lorsque l'élève ne se présente pas au rendez-vous, l'établissement doit le convoquer à nouveau.

A l'issue de l'entretien de situation, des entretiens de suivi peuvent avoir lieu tout au long de l'année. Ils sont également saisis dans Parcours en ligne.